

C H A M P A G N E - S U R - L O U E



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

Présents : M-Christine PAILLOT, Jean-Baptiste VOINOT- Jean-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Agnès CAILLET, Maryline COLMAGNE, Jacques GASNER, Dominique MARTEAU

Absent/excusé : Pascal GRABY (procuration J. GASNER)

Secrétaire de séance : J-N COTE

1. APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL

2. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION LIEE AU SERVICE DE MAINTENANCE E-LUM

RAPPEL

1. Depuis décembre 2011, le SIDEC a mis en place pour les collectivités, un Service assurant le suivi et l'entretien du parc d'éclairage public, sous la forme d'une prestation d'expertise globale organisant la maintenance.
2. Pour notre commune, les engagements de la Charte "*Eclairons Juste le Jura*", ont été pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement 1 et 2 (cf. *Délib. Conseil Municipal du 15 février 2011*)
3. Pour la mise en œuvre de cette charte, nous avons, adhéré en **2019** au service technique, baptisé e-Lum ®,
4. Cette adhésion a fait l'objet d'une convention pour une durée de 6 ans entre la Collectivité et le SIDEC pour un coût annuel de 720 € TTC (18€ par point lumineux ; 40 points)

Celle-ci, arrivant à échéance le **1^{er} Octobre 2025** doit être renouvelée.

Les enjeux de ce service sont les suivants :

- Maîtriser les coûts d'exploitation des installations ;
- Répondre aux obligations réglementaires et environnementales ;
- Assurer le bon entretien des installations ;
- Augmenter l'efficacité de fonctionnement ;
- Sécuriser les réseaux d'Éclairage Public ;
- Sécuriser les élus et les habitants ;
- *en résumé* :
- **Mettre en œuvre les actions de la charte "*Eclairons Juste le Jura*".**

Après prise en compte des éléments ci-dessus, le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au service e-Lum ® proposée par le SIDEC
 - Sollicite les prestations associées au service e-Lum ®
 - Approuve les conditions financières de la contribution annuelle
 - Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2019
 - Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au Service e-Lum ® et tous les documents relatifs à cette affaire.
- Délibération- D14-2025**

3. RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

En règle générale et conformément aux préconisations édictées à l'article L5211-6-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) la répartition des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement doit être approuvée par délibération, par chaque conseil municipal faisant partie de la COMCOM, avant le 31 août de l'année précédant le renouvellement des conseillers municipaux.

- Le nombre et la répartition des sièges au sein de l'EPCI est basée sur la population authentifiée au sein de l'EPCI.
- Actuellement, le nombre de sièges attribués est de **35**, pour une population locale de **9 183** habitants répartis **sur 24 communes**, sachant que **40 sièges** peuvent être attribués.
- Ainsi, pour le prochain mandat, **2026-2032**, le conseil municipal doit se positionner sur les aménagements soumis dans la proposition qui fixe le **nombre de sièges à 40** (au lieu de 35) selon la répartition suivante :

Nom des Communes Membres	Populations municipales (Ordre décroissant de population)	Nombre Conseillers Communautaires Titulaires
MONT SOUS VAUDREY	1 302	4
MOUCHARD	1 004	4
VILLERS FARLAY	649	2
PORT LESNEY	539	2
LA LOYE	537	2
SOUVANS	519	2
CRAMANS	517	2
CHAMBLAY	423	2
LA VIELLE LOYE	395	2
VAUDREY	351	2
OUNANS	330	2
CHISSEY sur Loue	322	2
MONBARREY	306	1
SANTANS	275	1
BELMONT	255	1
ECLEUX	217	1
PAGNOZ	217	1
AUGERANS	186	1
BANS	181	1
CHAMPAGNE-sur-LOUE	121	1
CHATELAY	100	1
VILLENEUVE d'AVAIL	96	1
GERMIGNEY	77	1
GRANGE de VAIVRE	45	1

Après prise en compte des éléments ci-contre, le conseil municipal a délibéré et accepté à l'unanimité, les modifications apportées au titre de la reconstitution de l'organe délibérant à la CCVA, pour la période **2026-2032** et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Délibération-D15-2025

4. ETUDE DE FINANCEMENT EMPRUNT/REPLACEMENT PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Lors du vote du budget primitif, le remplacement des panneaux photovoltaïques n'était pas prévu. Afin de préserver une trésorerie saine, le recours à l'emprunt s'avère nécessaire pour le remplacement de ces panneaux devenus inopérants et improductifs. Un emprunt à hauteur de 25 000 € est nécessaire. Deux organismes bancaires ont été sollicités : Crédit Mutuel et Crédit Agricole, seul le Crédit Agricole a proposé de nous accompagner et fait la proposition suivante :

Montant Emprunt	Durée	Taux Fixe	Périodicité	1 ^{ère} Echéance	Frais & Commissions
25 000 €	20 mois (5 ans)	3,20 %	Trimestrielle	Décembre 2025	100 €

Après examen du dossier d'offre, le conseil municipal a délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide de contracter l'emprunt auprès du Crédit Agricole de Franche Comté
- Autorise le maire à signer les documents afférents à ce dossier
- Approuve le tableau d'amortissement

Délibération-D16-2025

5. DECISION MODIFICATIVE

En fonction du niveau d'emprunt retenu, demande est faite aux membres du conseil afin de procéder à une décision modificative du budget primitif selon les modalités ci-dessous :

DESIGNATION	Avant DM	DM	Après DM
D 66111	3 300 €	+ 250	3 300 €
D 673	800 €	- 250 €	550 €
Dépenses Section Fonctionnement	130 120 €	-	130 120 €
Recettes Section Fonctionnement	130 120 €	-	130 120 €
D 1641	9 500 €	+ 1 200 €	10 700 €
D 165	1 000 €	- 400 €	600 €
D 2117	5 000 €	- 800 €	4 200 €
D 21311 Entretien Bâtiments administratifs	0	+ 14 120 €	14 120 €
R 1641 Emprunt	10 880 €	+ 14 120 €	25 100 €
Dépenses Section Investissement	113 956 €	+ 14 120 €	128 076 €
Recettes Section Investissement	113 956 €	+ 14 120 €	128 076 €

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité approuvent la DM proposée. *DM -1(D17-2025)*

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 TRAVAUX DE VOIRIE /AMENAGEMENT CARREFOUR RD 274 / FRETIGNY/CHEMIN NEUF

Comme cela a été annoncé, lors de la réunion publique du 07 février 2025, les travaux engagés après de l'entreprise EUROVIA sont maintenant achevés depuis le 12 mai.

- En présence du Maître d'œuvre, du Chef de chantier et des élus de la Commission Travaux, une la réception des travaux a eu lieu mardi 10 juin.
- Cette réunion a permis de valider les aménagements réalisés et entériner sa clôture en signant le PV de réception, sous réserve des mentions apportées au PV :
 - attendre un délai d'un an pour lever le doute sur l'efficacité du revêtement posé drainant, rue de Frétigny et impasse des Sources
 - reprise des grilles de caniveaux descellées sur le chemin de Frétigny
- Concernant la demande de DETR, nous avons eu confirmation de l'octroi de cette dotation de l'état, à hauteur 20%.

6.2 VANDALISATION RADAR PEDAGOGIQUE :

Dans la nuit du 24 au 25 mai 2025, le radar pédagogique a été détérioré : tir de 4 balles ont rendu le radar inutilisable. Seuls les panneaux voltaïques ont résisté. Le panneau d'affichage de l'eau de baignade situé au pont a fait l'objet de tirs également. La déposition de plainte a été enregistrée auprès de la gendarmerie de Salins les Bains et la déclaration effectuée auprès de l'assurance Groupama. Le dossier étant complet, l'affaire suit son cours pour indemnisation.

6.3 CONSEIL EN ENERGIE :

Conclusion de l'analyse effectuée sur les bâtiments du patrimoine communal aboutit à un diagnostic qui permettra d'envisager les travaux d'amélioration dans le domaine chauffage notamment. Un document a été remis à chaque conseiller. A noter, l'engagement de la commune dans le projet CEP, (conseils en Energie Partagés) sur 3 ans.

6.4 GRILLES DU MOMUMENT FUNERAIRE MESNY de BOISSEAUX

Une offre de prix pour le rachat des grilles a été transmise en Mairie, celle-ci a été soumise aux membres du Conseil municipal, pour délibération. Après échange, il a été décidé à l'unanimité des membres présents du conseil, d'approuver la proposition de vente pour un coût équivalent à 500€ (enlèvement compris)

Délibération. D18- 2025

Les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à : 20h 40

Prochain Conseil Municipal : prévu le 16 septembre 2025 à 18h 30


 Le Maire
 Marie-Christine PAILLOT

